

Home in One – Bâtiment

Home in One vous permet de réunir vos assurances de patrimoine en un seul contrat: responsabilité civile, ménage et bâtiment. Vous bénéficiez ainsi d'une solution d'assurance optimale au prix juste. Vous êtes propriétaire d'une maison ou d'un chalet, ou encore d'un appartement en PPE? L'assurance bâtiment Home in One le protège contre les différents risques, avec des options innovantes à la clé.

Objet assuré

Cette assurance couvre les dommages résultant de la destruction ou de la détérioration du ou des bâtiment(s) assuré(s).

Risques de base couverts

- **Dommages en cas d'incendie**

Sont considérés comme incendie les dégâts dus: au feu, à la fumée, à la foudre, à l'explosion/implosion, à la chute de météorites, d'aéronefs ou de parties qui s'en détachent

- **Dommages naturels**

Sont considérés comme dommages naturels: avalanche, tempête, grêle, inondation et hautes eaux, pression de la neige, glissement de terrain, chute de pierres et éboulement de rochers

- **Frais découlant d'un dommage assuré**

(incendie, dommages naturels et dégâts des eaux)

- **Vol avec effraction et détroussement**

La Vaudoise rembourse les dommages et détériorations causés au(x) bâtiment(s), aux ustensiles et matériels, ainsi que les frais qui en découlent.

Sont notamment remboursés:

- Frais de déblaiement, de démolition et de décontamination
- Perte de revenu locatif
- Réparations provisoires de changement de serrures
- Renchérissement ultérieur à un sinistre

- **Dégâts des eaux**
- **Frais de réparations et de dégagement des conduites**
- **Bris de glaces du bâtiment**
La Vaudoise rembourse notamment les dommages aux vitrages du bâtiment, les installations sanitaires, les panneaux solaires fixes.
- **Dommages résultant de vandalisme, de troubles civils, de conflit de travail, d'un attentat terroriste, d'une collision, ainsi que de morsures de fouines ou autres rongeurs.**
- **Aménagements extérieurs**
La Vaudoise rembourse les frais de reconstitution des aménagements extérieurs et de remise en état du terrain, chemins, etc.
- **Dommages causés par l'énergie électrique**
Les dégâts consécutifs à une surtension ou à l'échauffement provoqué par une surcharge et court-circuit sont couverts.
- **Roussissement**

Sont couvertes les conséquences directes dues:

- Aux eaux et liquides qui se sont écoulés hors des conduites
- A l'écoulement de l'eau de canalisation du réseau public de distribution
- Au dégel et à la réparation des installations d'eau et d'appareils qui leur sont raccordés
- A l'infiltration des eaux pluviales
- Au refoulement à l'intérieur du bâtiment
- A l'eau provenant de nappes phréatiques
- A l'écoulement d'eau ou autres liquides provenant d'installations de chauffage

Extension de couverture

- **Casco Bâtiment**
Cette option innovante couvre tous les dommages accidentels au bâtiment et à ses aménagements, même s'ils ont été causés par des membres de votre foyer. De plus, si l'objet assuré a moins de 3 ans, la valeur à neuf vous sera remboursée.

Vos avantages en bref

- **Vous avez le choix de réunir les assurances de votre patrimoine dans un seul contrat. Vous bénéficiez ainsi d'une couverture complète calculée au prix le plus juste.**
- **Sans sinistre durant 3 ans, la Vaudoise vous rembourse 20% des primes payées.**
- **Assistance Home, un secours à domicile gratuit. La Vaudoise organise et prend en charge les interventions d'urgence de spécialistes dans la mesure où l'assurance bâtiment est combinée avec la responsabilité civile privée.**